

Procès Verbal -  
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 12 juillet 2023 - 20h  
Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le six juillet deux mille vingt-trois, à la salle des fêtes de VACHERAUVILLE, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			Mandat de Monsieur LIBERT
Monsieur ANTION	X			Mandat de Monsieur CHAZAL
Madame MUNERELLE		X	Pouvoir à Madame GÉRARD	
Monsieur DIDRY	X			
Monsieur THOMAS	X			Mandat de Madame SCHWEITZER
Madame THIL	X			
Monsieur DEHAND	X			Mandat de Monsieur LAHAUSSE
Madame GERARD	X			Mandat de Madame MUNERELLE
Monsieur CORTIAL		X	Pouvoir à Monsieur JACQUINOT	
Monsieur VELAIN	X			
Monsieur GRIGGIO	X			
Monsieur COLAUTTI	X			Mandat de Madame BOURDIN - WATRIN
Madame SCHWEITZER		X	Pouvoir à Monsieur THOMAS	
Monsieur FALQUE	X			
Monsieur AMBROSIO	X			
Monsieur GOEURIOT	X			
Monsieur DURET	X			
Monsieur LORANS	X			
Monsieur BROCARD	X			
Monsieur CHAZAL		X	Pouvoir à Monsieur ANTION	
Monsieur LIBERT (Pierre)		X	Pouvoir à Monsieur HAZARD	

Monsieur GERVAISE				
Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET				
Monsieur LAPARRA				
Monsieur STCHERBININE	X			
Madame COLLIGNON	X			Mandat de Monsieur WEISSE
Monsieur PONCELET	X			
Monsieur ADDENET	X			
Monsieur JACQUINOT	X			Mandat de Monsieur CORTIAL
Monsieur VERNEL	X			
Madame PELISSIER	X			
Madame PROT	X			
Monsieur POUPART	X			
Monsieur LEFRAND				
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL	X			
Madame BOURDIN-WATRIN		X	Pouvoir à Monsieur COLAUTTI	
Monsieur HENRY	X			
Madame BATTOU	X			
Monsieur WEISSE		X	Pouvoir à Madame COLLIGNON	
Monsieur ROUARD	X			
Madame CASAGRANDE				
Madame MOUNZER	X			
Madame DE PALMA-ANCEL	X			
Monsieur BEAUMET	X			
Madame SANTUS	X			
Monsieur HIRAT				
Madame GHEWY				
Madame RICHARD	X			
Monsieur BROCHET				
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS	X			
Monsieur REVEANI	X			

Monsieur BURATI	X		
Monsieur LAHAUSSE		X	Pouvoir à Monsieur DEHAND

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. (28)

Il nomme Madame RICHARD en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h05.

### Ordre du jour

#### **Marché d'entretien des bâtiments petite enfance et enfance**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à attribuer le marché d'entretien et à signer tout document relatif à celui-ci.

#### **Nouvelle cohorte Démos**

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le président à mettre en œuvre une nouvelle cohorte Démos 2023-2026 et à signer tout document relatif à ce projet.

**AUTORISE** le président à solliciter des subventions et des dons auprès de plusieurs organismes selon le plan présenté ci-dessus, et à signer tout document relatif à ces subventions et dons auprès des organismes concernés.

#### **Lancement du projet Après-Démos**

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à mettre en œuvre le projet Après-Démos et à signer tout document relatif à ce projet,

#### **Déclassement d'actifs de la CAGV en lien avec l'opération 07 1 17 05**

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet.

Un projet entre ADAPEI, AMSEA et AMIE est en train d'être mis en place pour faire revivre cet espace de maraîchage biologique et pour pouvoir fournir les cantines scolaires de l'agglomération en légumes.

Ils n'auront besoin que de 6 algecos. Le surplus sera revendu au SMET.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECLASSE** les biens susmentionnés suite au constat de leur désaffectation.

**Modification contractuelle n°5 concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'hôtel des sociétés à Verdun en Médiathèque - Marché n°C185801 - Programme 07 1 15 10**

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.

Monsieur ADDENET s'interroge sur tous les avenants qui sont passés régulièrement au cours des différents conseils communautaires, et se demande s'il y aura des contentieux une fois que le marché sera terminé.

Monsieur Hazard expose les difficultés liées aux relevés de géomètre, les travaux de gros œuvre et l'impact sur les murs mitoyens (études supplémentaire et expert nommé par le Tribunal Administratif de NANCY), et la question de la période covid et retard pris, l'augmentation du coût des matériaux...

C'est un chantier avec de grosses contraintes techniques.

Aujourd'hui le lot gros œuvre et le lot étanchéité sont en passe d'être terminés.

Si l'on avait suivi la temporalité des travaux, le chantier aurait dû être terminé depuis 10 mois. Le maître d'œuvre demande donc une rémunération complémentaire pour le retard pris par ce chantier.

Monsieur GRIGGIO expose qu'il n'y a pas de corollaire entre le lieu choisi et les problèmes de chantier.

Cependant Monsieur Addenet trouve que la collectivité accepte beaucoup de compléments de rémunération.

Monsieur HAZARD expose qu'il était nécessaire de renforcer le bâtiment car celui-ci « s'écartait ». Personne ne s'en était rendu compte avant les travaux. Lors des études pour la médiathèque, des carottages ont été faits et de la tourbe a été découverte à 13 mètres de profondeur. Il aurait fallu renforcer ce bâtiment à un moment ou à un autre même si le chantier médiathèque n'avait pas eu lieu dans ce bâtiment.

Pour Monsieur Addenet ce qui interpelle ce sont les plus values récurrentes qui arrivent.

Monsieur Georges explique que les problématiques soulevées se sont imposées à eux et sont totalement extérieures à leur volonté et ne sont pas liées à une erreur de leur part.

Nous avons écarté tout ce qui pouvait être dû à une erreur de leur part.

684000 € de subvention ont déjà été touchée dans le cadre des travaux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE la modification contractuelle n°5.

## Projet de Territoire et Projet d'Administration

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD salue l'engagement de tous (élus, techniciens, agents) dans ce long cheminement qui a permis (par la connaissance du territoire, par une vision prospective, par une ambition établie dans ce projet) la rédaction de ce projet de territoire.

Ce projet traduit l'ambition du territoire pour (faire rayonner) notre département.

Dans le même temps, il y a le projet d'administration, qui est le corollaire du projet de territoire. Le sentiment d'appartenance et de fierté est la déclinaison du projet de territoire.

Lorsqu'on parle d'attractivité, la fonction publique territoriale est confrontée à de sérieux problèmes de recrutement. Monsieur Hazard ne croit pas que ce soit le territoire de la Meuse qui souffre de cela, mais toutes les collectivités en souffrent.

L'attractivité du territoire doit résolument s'inscrire dans le projet d'administration. Renforcer la marque employeur : rapport au travail, question du temps de travail, flex office, APS... Tout ceci contribue à renforcer l'image et la collectivité en tant qu'employeur.

Deux thématiques ce soir : la durabilité et l'attractivité.

DEMOS est un très bon exemple de la démarche évaluative de la collectivité. Mise en place de politiques publiques, évaluation de celles-ci et correction et rectificatifs de celles-ci au besoin.

Tout ceci renforce l'attractivité du territoire.

Monsieur propose un format de « table ronde »

### **1°) Table ronde sur la durabilité**

**Participants :** Philippe Dehand, Philippe Colautti, Magali Maciejasz, James Vollmar, Charles Defontenay

**Animateurs :** Jean-Christophe Velain, Michaël George

Monsieur George introduit la table ronde sur la durabilité :

*“La notion de “durabilité” occupe aujourd’hui une place prépondérante dans les politiques publiques, dans les collectivités territoriales et dans la société en générale. La prise de conscience grandissante des enjeux environnementaux, mais aussi sociaux et économiques, a conduit à la nécessité de repenser nos modes de développement, notre façon d’être au monde, notre relation aux autres et à notre environnement, au sens large du terme. Ainsi, les politiques publiques intègrent désormais de plus en plus des mesures et des objectifs concrets pour promouvoir la durabilité, qu’il s’agisse de la transition énergétique, de la protection de l’environnement, de la promotion des transports éco-responsables et de la mobilité douce, de l’économie circulaire ou de l’inclusion sociale.*

*Si la crise sanitaire, la récurrence et le rapprochement des crises climatiques, associées aux rapports scientifiques et à la mobilisation citoyenne à travers le monde, ont contribué à accélérer la prise en compte de cette notion de durabilité dans la société, c’est une réalité qui avait été déjà été intégrée par le Grand*

*Verdun ; en témoignent la création de la direction du “développement durable” en janvier 2020 ou le discours du Président, quelques mois plus tard, lors de sa réélection à la tête de l’EPCI, évoquant la transition écologique et le développement durable comme étant “au sommet de la hiérarchie des normes”, sans oublier une nouvelle stratégie RH ambitieuse, qui place au coeur de ses préoccupations la santé et le bien-être des agents, leur fidélisation au sein de la collectivité et la durabilité de notre collaboration au service des usagers.*

*Il n’est donc pas étonnant que le Projet de Territoire parle du “développement durable” comme de la “matrice des politiques publiques” et y consacre deux de ses six axes : l’axe 1 “promouvoir un développement économique durable” et l’axe 4 : “devenir un territoire exemplaire en matière de préservation de l’environnement et de production d’énergies” ; sans compter de nombreuses références à ces thématiques dans d’autres axes du document. Celles-ci sont peut-être moins prégnantes dans le Projet d’Administration, même si ce dernier insiste davantage sur la préservation et la durabilité de notre capital humain, nos agents, leur santé et leur bien-être, la qualité de l’accueil et de la relation aux usagers, aux habitants du territoire. On peut notamment citer le chapitre 3 “protéger et s’épanouir” ou encore le chapitre 9 “attirer”.*

*C’est la raison pour laquelle nous avons la chance d’être entourés de plusieurs participants, élus et agents de la collectivité, qui pourront nous apporter leur éclairage, nous partager leurs expériences et faire dialoguer ces deux documents que sont le PT et le PA tout en vous donnant la possibilité de vous exprimer. En effet, comme le traduisent les matrices AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) présentes dans chacun des axes du PT, l’objectif de ces documents-cadres n’est pas simplement de communiquer sur ce qui va bien, nos atouts et nos forces, mais également sur nos faiblesses et nos fragilités, nos axes d’amélioration. Placer le développement durable au sommet de la hiérarchie des normes ou le définir comme la matrice des politiques publiques ne veut pas dire que nous sommes parfaits ou que nous avons tout fait en la matière. Mais, bien au contraire, c’est regarder et aborder ces thématiques avec la lucidité et le courage nécessaires pour aller encore plus loin et nous adapter à un monde en plein changement, en constante évolution pour ne pas paraphraser le titre du PA : “À contre-temps ? Fondements et valeurs d’une administration en perpétuel mouvement.”*

*“Pour commencer, pourriez-vous nous dire où nous en sommes - selon vous - en matière de “durabilité” sur le territoire de l’agglomération ? Que ce soit en matière de préservation de notre éco-système ou de prise en charge de notre capital humain ? Quel chemin a-t-on parcouru depuis le PT de 2015 et quels sont les axes d’amélioration pour demain ? “*

Monsieur DEHAND expose que la durabilité est inscrite dans la matrice : inscrire le territoire sur le long terme – une obligation pour les élus d’inscrire les politiques sur le long terme pour que le territoire continue d’être attractif sur le long terme, et également la mise en place du développement durable pour la durabilité du territoire. Ceci permet de maîtriser le budget énergétique ; durabilité et gestion raisonnée. Mobilité durable...

Monsieur George: *“Le premier axe du Projet de Territoire fixe comme enjeu n°1 (p. 25, 55/235) le défi “d’une transition productive durable” en préconisant un certain nombre de mesures concernant la transition industrielle, mais aussi la transition numérique et agricole. Quelle place peut occuper la collectivité, quels leviers peut-elle actionner, pour agir sur ces thématiques ?”*

Monsieur Dehant: Il existe un devoir d’exemplarité de la collectivité pour la transition énergétique. Mais les privés ont également pris des engagements (exemple de l’entreprise lactoserum France sise à Baleycourt). La collectivité peut les orienter et les accompagner dans leur transition.

Monsieur Velain pose la 2eme question : *Que l’on parle d’industrie, d’agriculture ou de commerces, mais on pourrait également parler de sport ou de culture, les démarches éco-responsables, le tri-sélectif, les circuits courts ou la mobilité douce peuvent être considérés comme des freins. Pensez-vous que ce postulat a aujourd’hui changé, en particulier sur notre territoire ?*

Réponse de Monsieur Dehand : Exemple de la restauration scolaire – il y a eu des difficultés avec notre prestataire mais une orientation a été prise et la Collectivité s'y tient. Ceci a permis aux entreprises de progresser et de se développer et même de candidater à d'autres marchés.

Monsieur George ajoute que valoriser les circuits courts c'est soutenir l'économie locale mais c'est aussi mettre dans l'assiette des enfants des produits locaux avec moins d'impact environnemental. Ces différentes mesures peuvent constituer des éléments d'attractivité, touristique, économique, professionnelle, certaines entreprises ou marques n'hésitant pas à capitaliser sur leurs (prétendues ?) vertus écologiques pour gagner de nouveaux marchés ou attirer de nouveaux collaborateurs.

Préserver notre planète, promouvoir un développement durable, ce n'est pas simplement agir sur notre écosystème, c'est aussi et surtout envisager un avenir plus sûr, plus juste pour nos concitoyens, pour nos agents. Quand le PT invite à "soutenir les circuits de proximité" ou à "valoriser les produits locaux", ce n'est pas simplement pour soutenir l'économie locale ou l'acculturer à de nouvelles pratiques ; c'est aussi pour mettre de bons produits dans les assiettes de nos enfants à l'école, agir pour leur santé. Quand il cherche à promouvoir les mobilités douces, à privilégier l'usage du vélo plutôt que de véhicules thermiques sur les trajets courts, ce n'est pas simplement pour réduire les gaz à effet de serre, c'est aussi pour améliorer le capital humain de nos agents, introduire du sport dans leur quotidien...

Madame Maciejasz tient à revenir sur l'Ateliers « met tes baskets que les enfants ont adorés, car ils ont goûté de nouvelles choses à travers le contrat local de santé. Avec une participation locale.

Monsieur Dehand souligne le fait qu'en conseil d'école, les parents interrogent sur ce que l'on met dans l'assiette des enfants et que beaucoup de questions à ce sujet sont posées. Le consommateur local est en train de rentrer dans les mœurs.

Pour Monsieur Defontenay cette problématique est également financière car ceci intéresse aussi la chambre des comptes, notamment la qualité des repas. La CRC peut effectuer un contrôle qualitatif.

Monsieur Velain : 3<sup>ème</sup> question : *Tout cela fait donc écho à de nombreux points du PA, comme l'illustre très bien le premier chapitre du PA : "servir et accompagner". Dans cette partie, Magali vous propose une succession de petits récits qui illustrent l'importance de nos politiques publiques dans la vie quotidienne de nos concitoyens, que ce soit au niveau social, culturel, sportif ou administratif... Est-ce que ça ne serait pas aussi ça de construire un "développement durable" ? Donner du sens à ce que l'on fait et soigner notre relation à l'autre dans un environnement durable ?*

Madame Maciejasz lit un texte sur la relation entre les usagers et les agents. Les petites histoires qui donne le sourire ,c'est le quotidien. C'est cela qui rythme le quotidien. La prise de soin des agents et des concitoyens est un tout et ceci s'inscrit dans la durabilité (social, culturel, sportif...)

Monsieur Colautti expose qu'il a travaillé sur le concept de durabilité. Ou soutenabilité : conserver dans le temps une capacité généralisée .... » Ne pas consommer le capital.

Sur la matière RH : ne pas dégrader la matière travail et la rendre même plus forte. Comment préserver les agents, comment en prendre soin.

Les motifs d'épanouissement : rémunération, équilibre vie pro vie perso, reconnaissance

Insatisfaction : rémunération, reconnaissance, épanouissement

Les collectivités locales n'ont qu'un levier très faible en matière de rémunération.



Ce qui reste c'est le bien-être au travail et la reconnaissance. Le rapport au travail change. Plutôt que de rester passif et de subir, il faut réfléchir à comment faire et trouver des solutions. La cohésion (APS) pour générer plus d'appétence des agents pour leur travail.

C'est une approche différente du travail qu'il faut envisager pour avoir une dynamique différente dans l'approche du travail. Il faut être dans une idée de processus à long terme.

Prendre soin de nos concitoyens, mais aussi de nos agents, afin qu'ils soient toujours dans de meilleures dispositions pour mettre en œuvre les politiques publiques et servir nos concitoyens au quotidien. C'est l'un des objectifs premiers de la nouvelle stratégie RH de la collectivité, de favoriser le bien-être au travail, de lutter contre les RPS et l'usure professionnelle, d'améliorer la santé des agents et de les accompagner tout au long de leur carrière, comme on peut le voir notamment dans le chapitre 3 du PA "protéger et s'épanouir". Les activités physiques et sportives sur le temps de travail, la flexibilité du temps de travail et l'articulation entre vie personnelle et professionnelle : est-ce la meilleure manière de préserver durablement notre capital humain ?

Monsieur Colauti soulève la problématique de l'absentéisme : temps non travaillé de 20 agents chaque année si on ne fait rien. A-t-on un impact là-dessus ?

Le bilan des APS sera dressé à la fin de l'année. De même, sur le projet du flex office.

Il faudra réfléchir ensuite pour adapter les méthodes.

Monsieur George souligne qu'une évaluation de la motivation (étude sur les risques psychosociaux) dans le qualitatif sera faite.

Par différents témoignages personnels on remarque que les APS ont fait énormément évoluer le rapport au travail.

Monsieur THOMAS fait remarquer que l'évaluation qualitative peut également se faire par l' élu qui est proche de son service. Ceci joue également dans le lien entre l' élu et son service.

Madame Pelissier pense que parler de collaborateur plutôt qu'agent serait plus approprié pour appuyer sur le fait que tout le monde travaille ensemble.

## **2°) Table ronde sur l'attractivité du Territoire**

**Participants :** Antoni GRIGGIO, Jean Christophe VELAIN, Julien DIDRY, Samuel AMBROSIO, Sarah MAIRE,

**Animateurs :** Jean François THOMAS et Freddy KESSEL.

Monsieur Hazard expose que la durabilité et l'attractivité c'est faire confiance et le démontrer. L'important est que la tâche soit faite et bien faite. Tout ceci est possible car les élus et les supérieurs hiérarchiques ont confiance en les agents.

La durabilité est une vision, une stratégie à moyen et long terme –il s'agit d'anticiper, de préparer la ville de demain. L'élaboration du PLUI en est un bon exemple : Quel territoire voulons nous demain ?

La durabilité c'est aussi l'engagement.

Tout cela c'est le cadre de vie.

Monsieur Kessel présente la table ronde sur l'attractivité :

*"Traiter de l'attractivité d'un territoire, c'est évoquer ce qui est consubstantiel au territoire ( son histoire, ses richesses naturelles:...), ce qui résulte du volontarisme des politiques publiques menées sur le territoire (*

*dynamisme culturel, économique, sportif, ...) et ce qui ressort de ce que nous appliquons au fonctionnement de notre organisation et qui sert la marque employeur.*

*Comment s'apprécie l'attractivité d'un territoire dans un champ nécessairement concurrentiel? Comment déterminer le champ des possibles et mesurer les progrès réalisés? Comment rendre chacun potentiellement acteurs des objectifs poursuivis et surtout comment partager ces derniers?*

*Aucune définition de l'attractivité définie classiquement comme une stratégie privilégiant l'implantation d'entreprises « vertueuses » (par la maîtrise de leur impact environnemental et le souci du bien-être de leurs salariés par exemple), et la mise en place des conditions de développement et d'épanouissement optimales pour leurs salariés, leurs familles, ... (politique de déplacements, environnement, enseignement, accueil de la petite enfance, etc..) n'est pas totalement convaincante à défaut d'une approche reposant sur des indicateurs fiables et évaluables dans la durée.*

*C'est la raison pour laquelle, plutôt que de mesurer l'attractivité, les dernières études s'attachent désormais à identifier ce que les territoires proposent et fabriquent pour devenir attractif.*

*Au regard de ce dernier indicateur, plusieurs questions sont posées par notre Projet de Territoire mais plus encore par ce qui constitue aujourd'hui son essence, son ADN.*

*Elles intéressent les facteurs classiques d'attractivité, développement économique, le tourisme, la culture, le sport mais aussi la gouvernance du Territoire et l'image de l'organisation."*

Monsieur Thomas souligne que l'attractivité est liée aux citoyens, mais il n'existe pas d'outils pour mesurer l'attractivité. Ce sont des faisceaux d'indices qui peuvent indiquer si un territoire est attractif ou non.

1<sup>er</sup> question : Comment peut-on rapprocher l'image que donne notre territoire à l'extérieure et la volonté des élus qui sont a priori contraire ?

Pour Monsieur Velain : nous sommes sur un territoire d'histoire que l'on ne peut ignorer. Les premiers ambassadeurs du territoire sont les résidents qui véhiculent l'image du territoire. Aujourd'hui le tourisme se développe autrement, les offres sont nouvelles et diversifiées.

Monsieur Kessel pose la 2<sup>ème</sup> question : Comment passer d'un récit hérité à un récit novateur? Comment on y parvient et quelles sont les conditions indispensables à cette mutation?

Monsieur Didry expose que ce qu'il faut retenir c'est l'ambition, c'est-à-dire les mécanismes qui vont évoluer au fil du temps. C'est la volonté et l'outil d'aller vers l'innovation.

Le plus important n'est pas le développement du nombre d'habitants, mais plutôt la qualité de vie des habitants. Quel sera l'indicateur de demain sur un territoire attractif ?

Monsieur Volmar souligne que l'attractivité n'est pas forcément de sans cesse mettre en avant ce que l'on sait faire – ce serait une course de vitesse à laquelle tout le monde arrive à la fin. Chacun à son rythme, mais tout le monde finit par avoir les mêmes savoir-faire.

Pour monsieur Didry : L'attractivité se jouera, dans les années à venir, sur les différents éléments mis en place par la Collectivité (Espace de coworking, sport...). La CAGV a un réel atout à jouer là-dessus en plus de l'environnement.

Monsieur Ambrosio fait remarquer que la collectivité a su évoluer pour pouvoir faire changer et remanier les choses.

Monsieur Volmar expose le mal être des villes nordiques qui aujourd'hui sont victimes de leur attractivité et notamment sur les flux touristiques.

Thomas : As-t-on des secteurs dans lesquels on peut également parler d'attractivité

Sarah : Accueil des familles sur le territoire – transport scolaire – crèche – proximité des écoles

Lien PMI, relais petite enfance tout cela contribue à l'attractivité d'un territoire

Projet éducatif de territoire: c'est vers ceci qu'il faut tendre en lien avec le projet de territoire et d'administration. Pour renforcer l'attractivité du territoire il faut également faciliter la vie des familles et pouvoir avoir un suivi de l'enfant (MJC, culture, sport par le biais du PIA)

Monsieur Kessel demande : qu'est-ce qu'on peut expérimenter pour être attractif ?

Monsieur Griggio souligne que beaucoup de projets ont été expérimentés à la culture. Tout ceci pour renforcer l'image et la notoriété de la Collectivité. Ce qui la rend attractive.

Le territoire se doit d'être attractif aussi bien pour les habitants que pour les personnes qui viennent y séjourner.

Pour les résidents, c'est tout un écosystème à intégrer - notamment faciliter la vie des familles.

Pour les vacanciers, il est possible d'obtenir des labels par exemple (ville d'art et d'histoire normalement à l'automne). Tout un travail a été fait sur le plan patrimonial, ce qui est également un levier pour l'attractivité du territoire.

Monsieur Ambrosio fait remarquer que les structures sportives sont également un maillage du territoire. La CAGV est dotée d'un schéma directeur des sports depuis l'année dernière et ceci contribue à l'attractivité du territoire. La feuille de route est importante pour cibler les besoins de la population et aussi fédérer les clubs.

En conclusion, Monsieur Hazard explique que le projet d'administration et le projet de territoire ont entraîné un changement de paradigme majeur. Désormais la réflexion est globale, homogène et harmonieuse sur tout le territoire de l'agglomération.

Le bien-être, la qualité de vie jouent un rôle éminent dans la classification des états, alors qu'auparavant on parlait de PIB / habitant.

L'usager est au cœur de toutes les politiques publiques, c'est cela l'attractivité d'un territoire. L'attractivité c'est également la façon dont une collectivité peut accompagner un projet de vie. La co-construction est également un marqueur de l'attractivité, la première richesse d'un territoire est le citoyen.

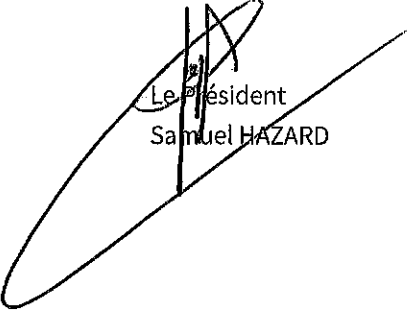
Le Conseil communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Projet de Territoire et le Projet d'Administration.

Fin du conseil : 22h 40

A VERDUN,

Le 13 juillet 2023



Le Président  
Samuel HAZARD

La Secrétaire de séance  
Julia RICHARD

